



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée :

Qu'à une séance ordinaire, tenue le 3 août 2026, à 19 h 30, la conseillère Nadine Martin de la Municipalité de Saint-Armand a déposé un avis de motion concernant le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NO. 161-26

RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Ce règlement est une création d'une réserve financière pour une durée indéterminée.

Ce règlement sera adopté lors d'une séance ordinaire subséquente à 19 h 30 au Centre communautaire de Saint-Armand.

Toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 414, chemin Luke, durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la Municipalité, www.municipalite.saint-armand.qc.ca, dans la rubrique Règlementation.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Armand
ce 24 août 2026

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public concernant l'avis public du règlement 161-26 Règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales, en affichant une copie de cet avis le 24 août 2026 avant 17h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 24 août 2026.

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière